

////////////////////////////////////
COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU MERCREDI 15 MARS 2021
////////////////////////////////////

Présents :

Habitants volontaires : Alain COQUART, Aricia HERMANN, Fernand LE MOAL, Norbert LUCAS, Patrick NIVLET (Co-président), Annie RAMADIER, Hélène RICHY, Guy SOLARD

Acteurs de quartiers : Christophe AUBRÉE (Association Collectif Animation Centre-Ville), Martine CRUVEILLER (OPAR), Françoise COGNET (AgenZenCom/Coll'Actif), Cédric GUIHO (Entr'Ille et Ville), Françoise LAVOIX, Rozenn MERRIEN (Jeu de Paume)

Membres permanents : Christophe DABADIE (École Liberté)

Ville de Rennes et Rennes Métropole : Didier LE BOUGEANT, Adjoint à la Maire délégué au quartier centre, Karl MAKEMBA GHANGA (Service Prévention de la Délinquance et Médiation), Benoît HOUILLOT, Gilles SUBRECHICOT (Direction de quartiers Centre)

1-Demande d'un point d'étape sur la gestion de la Crise sanitaire et la Vaccination à Rennes

a. Comment s'organise la vaccination ?

Quelques chiffres qui illustrent la montée en puissance des vaccinations sur Rennes :
Ces chiffres concernent le Centre de Vaccination du Liberté et ne prennent pas en compte les vaccinations réalisées par les médecins ou les pharmaciens.

- 360 vaccinations / semaine au démarrage
- 2200 / semaine jusqu'aux vacances
- 2600 / semaine du 15 mars
- 3000 / semaine à partir de fin mars
- 4000 / semaine à partir d'avril
- 14 000 vaccinations au total depuis l'ouverture du centre de vaccination.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Tous les jours, de nouveaux créneaux sont ouverts pour permettre l'inscription du plus grand nombre. 30% des réservations se font via la plateforme téléphonique du département et 70% sur Doctolib. Cette répartition est construite sur la base des consignes du Ministère de la Santé.

Le nombre de doses proposées et disponibles est fixé par l'ARS. Les capacités d'accueil du Centre de vaccination sont par exemple limitées par cet élément. Seul le vaccin PFEIZZER est proposé.

Face à la montée en puissance de la vaccination, de nouveaux centres de vaccination ouvrent cette semaine : Bruz, Retiers, Combourg. Ils sont plutôt calibrés pour permettre 360 vaccinations par semaines.

b. Comment s'organisent le parcours de vaccination du patient ?

- Vérification de l'identité : carte d'identité et vitale
- Validation du rendez-vous et formulaire
- Consultation médecin pour valider éligibilité du patient
- Injection
- Observation (15 à 30 min en fonction du patient)

En général, ce parcours prend 30 à 45 min. Peu d'attente, mais des patients qui se présentent très en avance, ce qui peut parfois légèrement gripper l'organisation, notamment sur les créneaux de pointe (8h et 14h).

c. Quels sont les personnels mobilisés ?

- Dix-huit agents de la ville de Rennes sont dégagés de leur mission pour la coordination, l'accueil, la logistique et l'organisation. La Direction des Sports est plus particulièrement concernée.
- Dix médecins libéraux volontaires et en vacation
- Quinze infirmiers volontaires et en vacation

d. Comment s'organise la gestion de la Crise Sanitaire, sur Rennes ?

Au début de la Crise Sanitaire, la Ville de Rennes a mis en place une Cellule de Crise (la CEDRE). Cette cellule se réunit actuellement tous les lundis. Elle est en lien quotidien avec l'ARS et la Préfecture. Ce travail permet d'anticiper, d'organiser ou d'interpréter les décisions qui sont prises au niveau national et doivent se mettre en œuvre sur le territoire.

Quelques exemples : l'obligation du port du masque sur l'espace public depuis cet été, les protocoles sanitaires dans les écoles, ...

La CEDRE aborde tous les sujets qui touchent au fonctionnement de la collectivité et à la gestion de la crise. Elle arbitre et précise certains points : fonctionnement, l'ouverture des établissements. Elle a permis l'augmentation des capacités de la Ville de Rennes pour la réalisation des tests PCR qui sont passés d'un temps d'attente de dix jours à une demi-journée.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Qui y siège ?

Madame la MAIRE, Marc HERVÉ (Adjoint à la Maire, Délégué à l'Urbanisme), Gaëlle ROUGIER (Adjointe déléguée à l'éducation), Lénaïc BRIÉRO (Adjointe à la Maire, Déléguée à la Sécurité), Yannick NADESAN (Adjoint, délégué à la santé), Sébastien SÉMÉRIL (Adjoint , délégué à la communication et à l'évènementiel), Cyrille MOREL (Adjoint délégué à la Sécurité civile, à la prévention des risques), le Cabinet de la Maire , Laurence QUINAULT (Directrice Générale des Services), les représentants des services concernés.

2-Les mineurs isolés étrangers - demande d'un point d'échange (Patrick NIVLET)

Monsieur NIVLET revient sur les articles de Ouest-France. Il souhaite connaître les dispositions que prendra la Ville de Rennes en lien avec les services compétents.

Monsieur Le Moal s'interroge sur une modification de l'organisation même au sein de la Ville de Rennes : désignation d'un agent spécifique au centre-ville qui concentre un grand nombre de faits de délinquances.

Comment la charte entre la France et le Maroc sera mise en œuvre à Rennes

Justice de proximité : comment renforcer et accélérer les interventions

Que faire face à un mineur qui refuse de s'intégrer ?

Françoise COGNET : d'où viennent ces mineurs ? Quelles sont les conditions d'accueil ?

3-Désignation des "habitants référents sécurité" du quartier Centre

Suite au Conseil de Quartiers du 26 janvier 2021, nous vous proposons d'élire vos représentants "Habitants Référents Sécurité". Ce dispositif s'inscrit dans l'engagement de la municipalité pour renforcer les dispositifs de démocratie participative. L'un des axes de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est justement la participation citoyenne, avec pour corollaire principal le dispositif des "habitants référents sécurité".

L'objectif poursuivi dans ce nouveau schéma des "habitants référents sécurité" est de pouvoir concerter avec un public plus large.

De manière concrète, le dispositif des "habitants référents sécurité" consiste à identifier, dans les quartiers, des personnes qui ont une envie de s'investir sur des questions de sécurité et de tranquillité. La principale vocation de ce dispositif est de permettre aux instances décisionnelles de disposer d'un relais de la parole des habitants. Le groupe des "habitants référents sécurité " peut aussi être une force de propositions concrètes.

Les "habitants référents sécurité" s'engagent pour une durée de deux ans.

Messieurs Nivlet et Solard sont candidats au dispositif et le Conseil de Quartiers approuve leurs candidatures.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

4-La mise en place du Comité de Suivi pour le renouvellement de la Charte de la Démocratie Locale

Depuis 2015, la Ville de Rennes appuie ses démarches de participation citoyenne sur la Charte rennaise de la démocratie locale. Ce document, co-construit avec les Rennaises et les Rennais, pose les principes, les valeurs et les méthodes qui permettent à chacune et à chacun de donner son avis sur les projets et les politiques publiques menées par la Ville.

Parce que cette charte repose sur une démarche d'amélioration continue et parce que la Ville porte l'ambition, dans ce nouveau mandat, d'aller encore plus loin avec les citoyens en développant les budgets participatifs, les jurys citoyens, les comités d'usagers ou bien les votations citoyennes, la Ville de Rennes souhaite engager une nouvelle étape de la Fabrique citoyenne qui aboutira à la rédaction d'une nouvelle charte.

Pour lancer cette démarche, un comité de suivi sera installé et assurera le suivi de la révision de la charte jusqu'à l'été prochain. Ce groupe sera constitué de représentants des quartiers, d'associations, de comité consultatif, de conseils locaux ou du conseil citoyen.

Nous aimerions pouvoir nous appuyer sur votre expertise et votre connaissance de vos quartiers et nous vous proposons de participer au comité de suivi de la révision de la Charte. Celui-ci devrait se réunir quatre ou cinq fois d'ici la fin de la démarche qui sera menée entre avril et septembre.

En cas de retour positif de votre part, vous recevrez une invitation très prochainement pour une première réunion du comité de suivi, prévue le 24 mars à 18h en présence de Nathalie Appéré.

Le Service Mission Démocratie Locale (MDL) de la Ville de Rennes reste à votre disposition pour tout renseignement relatif à cette démarche

Le comité de suivi est chargé du pilotage de la révision de la Charte. À ce titre, il sera chargé de valider les méthodes, les outils et les moyens de l'ensemble de la démarche. C'est lui qui devra également travailler et valider la synthèse des travaux des 5 ateliers, proposer les actions à inscrire dans la future charte et préparer le travail d'écriture finale.

La fonction des membres du comité de suivi sera multiple : débattre, proposer, valider, prioriser...

5-L'actualité du Budget Participatif - saison 5

Le vote du Budget Participatif est clos depuis le 18 avril 2021.

Le forum des projets a eu lieu le samedi 20 mars en visioconférence,

La liste des projets soumis au vote de la saison 5 du Budget participatif était en ligne sur <<https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/budget-participatif-5/selection/analyse-des-projets>>

Les Rennais et les Rennaises ont pu voter sans condition d'âge ni de nationalité. Ils pouvaient choisir dix projets parmi tous les projets proposés au vote, dans la limite de 3,5 millions d'euros.

Les projets retenus sont à retrouver sur le site de la Fabrique Citoyenne.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>